

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8
Poste : Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75
RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 NOVEMBRE

LE VIEUX RENARD

M. Grévy, en laissant croire l'autre jour à sa démission positive, a roulé son monde. Il n'était pas si pressé que cela de s'en aller. Peinez donc ! Tous les jours qu'il gagne, c'est autant de 3,333 fr. 33 qu'il met dans sa poche !

Le renard avait un dernier tour dans son sac. On dit même qu'il dormait fort paisiblement avant-hier soir, à dix heures, tandis qu'on le croyait occupé à lire son message aux ministres provisoirement recollés. Puis, s'il est vrai que M. Grévy cherche une manière « honorable » de s'en aller, la recherche, on en conviendra, peut être longue.

En second lieu, les deux Chambres devront, séparément, fixer l'ordre du jour du congrès et les limites de ce congrès. Or, une discussion très vive s'engagera à ce sujet, tout au moins à la Chambre des députés.

Les partisans de la révision et ceux de la suppression de la présidence trouvent dans les scandales de ces derniers jours et l'attitude du Président un triomphe très favorable pour leurs revendications et il est probable qu'ils en useront. Les choses n'iront donc pas aussi vite qu'on a bien voulu le dire.

Et de fait, les Chambres n'ont reçu jeudi la communication d'aucun message et les nouvelles que nous donnons d'autre part semblent indiquer plutôt la pensée de traiter les choses en longueur, de laisser au vieux renard la liberté de faire ses derniers tours. Et nos républicains ne semblent pas trop s'effaroucher de ces tours et contre-tours.

C'est que les successeurs de M. Grévy, tout en convoitant sa succession, ne s'en dissimulent point les difficultés, et ils ne sont pas les seuls.

Si dans les Chambres quelques-uns cherchent à étouffer des scandales et affectent de croire qu'un renouveau présidentiel et

ministériel les ferait oublier, la grande majorité des sénateurs et des députés sont bien que le coup a frappé au cœur la République et que ces remouveaux ne seront qu'un dernier spasme d'agonie. Déjà la dissolution fait le sujet de toutes les conversations au Parlement. Oh ! certes ! on voudrait bien écarter ce calice, mais comment le pourra-t-on faire devant la série de chutes ministérielles prévues ? Quel Ferry, quel Floquet, quel Le Royer, quel de la Forge, quel Sadi-Carnot, quel Saussier, déjà honnis par une fraction de la majorité républicaine avant même d'avoir posé officiellement leurs candidatures, parviendra à former un cabinet qui ait quelque chance de durée, qui présente une garantie quelconque à la minorité non plus seulement méfiante, mais lassée et écœurée d'hommes et choses qui achèvent de déshonorer et de ruiner son pays ?

Le congrès, quand bien même on parviendrait à en fixer les limites, quand bien même des ministres sans autorité parviendraient à le maintenir dans les règles constitutionnelles, quelque soit le Président qui en sorte, ne marquera pas même un temps d'arrêt sur la route où la République est engagée malgré elle et qui la mène tout droit aux grandes assises du pays, et à la mort.

Ce n'est pas le président Grévy qui s'en va conspiré ; c'est la présidence ; c'est la constitution républicaine ; c'est la République !

ÉDOUARD GRIMBLOT.

M. Jules Grévy n'est pas si pressé de quitter l'Élysée qu'on l'a prétendu. Cet excellent Henry Maret a mal entendu ou n'a pas compris. C'est du moins ce que certains Élyséens lui ont déclaré en le pourchassant dans tous les recoins des couloirs.

Naturellement M. Maret s'est défendu comme un beau diable. Il n'a ni l'oreille dure, ni l'intelligence obtuse. Il n'a pas pris le change sur les intentions du Président de la République : M. Grévy lui a nettement déclaré que son intention de démission était « irrévocable ».

M. Maret appuyait sur ce mot irrévocable en homme qui connaît la valeur des termes.

Il se rappelle même cette phrase qu'il a donnée comme textuelle : « Alors même qu'on me supplierait, je m'en irais ».

Est-ce clair ? s'écria-t-il.

— Non, ce n'est pas clair, ont riposté M. le député X... et M. le journaliste Z..., deux Élyséens renforcés : M. Grévy ne vous a pas tenu ce langage.

— Alors que m'a-t-il dit ?

Le député répondit : Il ne vous a pas promis sa démission ; il ne vous a parlé de sa retraite que comme d'une éventualité possible.

Le journaliste dit : Il vous a entretenu d'une démission purement conditionnelle. Il vous a indiqué que « s'il voulait abandonner le pouvoir, il s'en irait en dépit de toutes les supplications ».

— Mais alors, reprit M. Henry Maret, que signifie ce message de démission soumis ce matin à M. Ribot ?

— Il n'y a pas de message, répliquent les Élyséens. A cette heure encore, M. Grévy n'a pas écrit une seule ligne de ce message prétendu.

— Alors, je n'y comprends plus rien, murmure M. Maret.

Les Élyséens pourraient répondre : « Ce n'est pas nécessaire. » Mais ils sont courtois. Ils s'abstiennent de faire cette déclaration.

Maintenant que s'est-il réellement passé ?

M. Jules Grévy a-t-il manifesté l'intention de se retirer immédiatement, puis est-il revenu sur cette détermination ? Ou bien a-t-il subordonné sa retraite à des conditions suffisamment subtiles pour avoir échappé à l'attention de M. Henry Maret ? Ou bien encore a-t-il parlé en ce style franc-comtois tout plein de réserves, de réticences, de sous-entendus, qui autorise les interprétations les plus contradictoires ?

Quoi qu'il en soit, la solution de la crise présidentielle n'appareît ni aussi claire ni aussi prochaine qu'on l'a dit.

« Je n'y comprends plus rien », a dit M.

Henry Maret. Naturellement, puisque c'est le gâchis.

Nous lisons dans le Radical :

« Plusieurs journaux du soir ont inséré une note, tendant à faire croire que j'aurais inexactement interprété les paroles de M. le Président de la République. »

« Je maintiens absolument l'exactitude de mon récit. — Henry Maret. »

LA SITUATION

Sous ce titre, on lit dans la Petite France :

« Il est désormais certain que le message présidentiel sera communiqué aux Chambres par le cabinet démissionnaire. »

« Tous les membres du Parlement, à quelques exceptions près, approuvent cette combinaison. »

« On fait observer que le cabinet démissionnaire est tombé sur une question de procédure qui ne l'a pas mis en conflit avec la Chambre et que, d'autre part, la formation d'un nouveau cabinet, dont l'existence aurait été nécessairement éphémère, aurait pu jusqu'à un certain point gêner l'action du successeur de M. Grévy. »

« Des renseignements autorisés font prévoir que le message du Président de la République sera lu aux Chambres lundi ou mardi, à deux heures, et que le Congrès sera convoqué pour mercredi au plus tard. »

Tous les jours, c'est un nouveau changement à vue.

Jeudi matin, M. Grévy, disait tous les gens bien informés, était tout disposé à quitter l'Élysée et à abandonner enfin les 3,333 fr. 33 c. que lui paient les contribuables par jour.

A quatre heures du soir, M. Grévy faisait dire qu'on s'était mépris sur ses intentions et qu'il n'était point encore fixé sur ce qu'il devait faire ; il faisait donner un démenti à M. Henry Maret, dans les couloirs de la Chambre, par les familiers de l'Élysée.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DURUJON

Première partie

Prémisante, la jeune fille ouvrit la fenêtre : l'air manquait à sa poitrine oppressée. Que faire ? Mille pensées contradictoires l'agitaient. Provoquer une explication avec Jean ? Son cœur défaillait à l'issue possible... Mais non, c'était une âme délicate ; il dominerait plutôt ses sentiments que de manquer à sa parole ; jamais il ne dirait la vérité, si celle-ci devait être cruelle pour l'orpheline qu'il avait promis de rendre heureuse à sa mère mourante. Puis, en parlant, ne porterait-elle pas elle-même une lumière imprudente sur un amour naissant, ignoré de celui qui l'éprouvait ? Le mieux serait peut-être d'avertir Suzanne, un mot mettrait cette dernière en garde. Oh ! dire ce mot révoltait sa fierté. Par qui donc apprendrait-elle la vérité ? Hélas ! la désirait-elle sincèrement ? Le doute, n'est-ce pas encore de l'espoir... Ainsi son cœur, assailli par les tourments de la passion et de la jalousie, changeait à chaque instant de désir.

Et l'auteur de ce bouleversement, de cette

agonie intérieure, à quoi songait-il ? Jean Moser donnait tranquillement ses leçons, travaillait avec courage, avec conscience, pour obtenir le titre d'agrégé, comptant bien, l'année écoulée, offrir son nom à Wilhelmine Klarz. Cependant, il s'inquiétait de l'opposition sans cesse renaissante entre sa mère et la jeune fille. Quelles menaces pour l'avenir dans ce caractère emporté, impétueux, lui qui rêvait un intérieur paisible... Cette crainte rendait parfois son front soucieux, et son attitude envers sa fiancée s'en ressentait. Ah ! si la douleur filiale de Mina, refoulée sans pitié, eût débordé en douces plaintes, quelle différence ! L'homme aime à protéger. Jean se fit cent fois plus occupé d'elle, l'appuyant de sa force et murmurant à son oreille de consolantes et tendres paroles ; mais non, à peine osait-il faire une allusion, parler de ce père, de cette mère tant regrettés, à ces lèvres muettes, à ce cœur fermé qui gardait si bien le secret de sa désolation. C'était un garçon expansif, gai, aimable, mais il ne possédait pas la puissance nécessaire pour s'emparer de cette nature rebelle, devenue défiante, et la dominer par la tendresse en la rendant heureuse.

Admirateur passionné de M. Klarz, il avait autrefois voué à l'artiste une affection presque filiale, qui l'avait amené, naturellement, à fréquenter sa maison ; de là, toute facilité pour voir

Mina, dont les talents et le charme réel n'avaient pas tardé à le subjuguier. Avant l'arrivée de Mlle Staub, aucun nuage n'était venu troubler ses paisibles amours.

En égard à son caractère, était-il bien étonnant que Jean éprouvât de l'attrait pour la jolie fille dont le regard accueillant le laissait à l'aise, dont la joyeuse humeur le défatiguait de ses travaux, pour laquelle il ne cherchait ni la phrase, ni le mot, qui, du reste, venaient d'eux-mêmes ? Les souvenirs d'enfance, si doux à évoquer, les rapports fréquents et amicaux des parents, tout, jusqu'au tu familial qui déplaisait tant à Mina, se réunissait pour les attirer l'un vers l'autre. En outre, avouons-le, Jean n'était pas insensible à la beauté exubérante de la jeune Alsacienne ; parfois même, il se sentait fort troublé près d'elle... Ainsi, il descendait inconscient, sans remords, la pente fleurie qui l'entraînait.

Et Suzanne ? Comme la rose platanifère, elle se laissait aller au bonheur de vivre, de plaire et d'embaumer l'atmosphère. Loi naturelle, au milieu de laquelle l'enfant gâtée s'épanouissait en liberté, sans que l'avertissement maternel vint la prémunir contre elle-même. La bonne Mme Staub ne voyait qu'enfantillages dans ces petits manèges, et tante Marie craignait, en parlant, de mettre le feu aux poudres.

Plusieurs mois s'écoulèrent. Durant leurs cours,

sans explication, sans scène, le malaise augmenta chaque jour entre les fiancés. Le professeur attribuait cette situation difficile au caractère de Mina, tandis que celle-ci se demandait avec angoisse : A cette heure, libre de choisir, est-ce à moi que Jean offrirait l'anneau des fiançailles ?

IX

— Voyons, Mina, il fera bon à l'ombre des baies, prenez votre chapeau, mettez celui de Rosen et partons. Ma mère est ici, nous prendrons les Staub, la promenade sera charmante.

Ainsi parla Jean Moser par une belle après-midi du commencement de juillet.

Un quart d'heure après, toute la petite colonie, à l'exception de M. Staub, se dirigeait vers les champs.

Depuis une semaine déjà, Mina se trouvait libre ; plusieurs cas de fièvre typhoïde s'étant présentés à la pension où elle donnait des leçons, la directrice avait avancé l'époque des vacances.

— Mademoiselle Klarz, lui dit un moment de partir en voyage M. Lavardin, qui connaissait la situation pécuniaire de la jeune fille, voulez-vous aller à Douai, on y demande une maîtresse de musique pour la fin de l'année ? Pourvu, toutefois, ajouta-t-elle en souriant, que vous nous reveniez au premier octobre.

Mina éprouvait un tel besoin de repos, qu'elle

Un peu plus tard, nouveau changement : M. Grévy se soumet et se démet enfin.

Si M. Jules Grévy et la Chambre des mises en accusation sont absolument d'accord sur la nécessité d'une ordonnance de non-lieu en faveur du sieur Wilson, ils sont loin, paraît-il, de s'entendre sur la question de la date.

La plupart des journaux ont dénoncé le plan d'après lequel M. Grévy comptait se retirer au lendemain de l'ordonnance de non-lieu, c'est-à-dire sous l'impression d'un quasi acquittement. Cette révélation a ému la chambre des mises en accusation qui prétend, dit-on, lui donner un démenti en attendant le départ du Président de la République pour statuer.

Les magistrats pensent aussi qu'après la retraite du beau-père et du gendre, au milieu des tumultes d'un Congrès, leur décision passerait presque inaperçue et soulèverait moins de critiques.

Autres sont les préoccupations de M. Jules Grévy. Celui-ci tient beaucoup à ce que l'ordonnance de non-lieu précède sa démission.

Il compte l'exploiter dans son message en bénéficiant du contraste d'une condamnation formulée par la Chambre au lendemain d'une sorte d'acquiescement prononcé par la justice. Il ne veut pas attendre, et réclame à grands cris son ordonnance de non-lieu.

Voilà bien, n'est-ce pas, un conflit d'opéra-bouffe. Hélas ! Pourquoi l'auteur de la Grande Duchesse de Gérolstein est-il mort ?

Nous lisons dans le Paris :

« Nos renseignements nous permettent de déclarer que jeudi soir, à la suite du conseil des ministres, M. Jules Grévy aurait demandé à M. Rouvier de lire son message aux Chambres.

» M. Rouvier a répondu que dans la situation actuelle, étant démissionnaire, manquant absolument de l'autorité nécessaire sur les Chambres, il n'accepterait cette mission que si le Président de la République retirait la démission que le Cabinet a donnée samedi et que M. Jules Grévy a acceptée le soir même.

» Il a même fait observer à M. Jules Grévy que jusqu'au bout il avait couvert le Président de la République et que le Président aurait bien pu, avant d'accepter la démission du Cabinet, attendre que la conversion ait eu lieu. »

## LETTRE PARLEMENTAIRE

Et le message présidentiel ne vient toujours point ! La Chambre, comme sœur Anne, interroge vainement l'horizon. Aujourd'hui cependant on a trouvé un message. M. Rouvier et ses collègues acceptent la mission de communiquer aux Chambres le testament de M. Grévy, ainsi que la responsabilité de représenter le pouvoir exécutif au Congrès. Les radicaux ne reconnaissent pas au cabinet défunt l'autorité suffisante pour discuter avec l'Assemblée nationale

lequel, tout en ouvrant le cadenas, lui recommanda d'éviter certains endroits profonds et dangereux.

On monta gaiement sur la frêle coque qui glissa bientôt, sillonnant l'onde limpide. Le deuil de Mina, les regrets de tous, ne permettaient ni chants, ni rires bruyants ; on causa doucement en se laissant bercer par le balancement du léger esquif. Jean et M. Spiegle ramaient sans effort, stoppant de temps à autre dans les coins pleins d'ombre d'où l'on contemplait les rives fleuries. Mille calices roses, bleus, blancs, jaunes, suspendus à des thyrses élevés, massés en riches grappes, se mêlaient aux roseaux et aux herbes.

Peu à peu, le silence se faisait, chacun se laissait aller à la pente de la rêverie.

— Comme nous devenons graves, dit soudain Suzanne en riant ; il semble que nous descendions avec mystère le fleuve de la vie.

— Au moins les rives en sont riantes, fit remarquer M<sup>me</sup> Brindes, et le soleil en traverse les ombres.

— Oui, mais là-bas, tout est mystérieux et sombre, répondit la jeune fille ; — elle indiquait l'horizon, où la rivière, ses contours, les arbres mêmes, prenaient des formes indécises sous les premières brumes du soir. — Pour moi, l'obscurité m'effraie... j'aime le grand jour et la netteté des formes.

— Et l'oncle donc ? D'ailleurs, je pourrais le faire longtemps sans me fatiguer, ne craignez rien.

Aussitôt dit, il se dirigea vers la demeure du batelier.

Il revenait cinq minutes après, accompagné de

nales les graves problèmes sur la révision de la Constitution qui pourront surgir à Versailles. Mais comment former à l'heure actuelle un ministère ayant une autorité politique incontestée ? La décomposition du gouvernement républicain n'est-elle point évidente ?

## LES COMLOTS

« La gravité de la situation nous inquiète beaucoup, disait hier soir, dans les couloirs, un membre important de l'extrême-gauche à l'un de ses confidents ; nos divisions sont irrémédiables et nous ne savons ce que comptent M. Ferry et ses amis. Dans le congrès, le rôle de la droite unie, disciplinée, peut être prépondérant. »

Les radicaux accusent nos amis politiques de se concerter avec les opportunistes pour la future élection présidentielle. Ils ne voient partout que complots : complot pour confier la présidence au général Saussier, complot dans l'éloignement du général Boulanger le jour où M. Grévy démissionnera, comme si les instructions du ministère de la guerre n'exigent pas formellement qu'en une telle occurrence les commandants de corps d'armée soient tous à leur poste ; complot dans le maintien des généraux de Galliffet et de Miribel à Paris, comme si ces officiers supérieurs ne devaient pas naturellement rester dans leur résidence déterminée ; complot dans une prétendue concentration de troupes dans le gouvernement militaire de Paris. Bref, nos radicaux ne voient que noirs complots, entrevues secrètes, intrigues ourdies en commun. Nous pouvons certifier que nos amis de la droite, quoique se réunissant tous les jours pour étudier les incidents de la crise actuelle, n'ont fait connaître à qui que ce soit les décisions qu'ils ont pu prendre, décisions que d'ailleurs tout incident ou accident nouveau peut changer.

## LES GAUCHES

Les divisions intestines s'aggravent. Avant-hier, la gauche radicale votait la résolution de provoquer « le plus tôt possible » une réunion plénière de tous les représentants républicains du Sénat et de la Chambre.

L'union des gauches ne reconnaît pas l'urgence de cette réunion plénière ; elle l'acceptera « lorsque les circonstances le commanderont ».

Le groupe des indépendants a repoussé toute réunion plénière. L'extrême gauche paraît résolue à voter la résolution adoptée par la gauche radicale.

Si, pour se mettre d'accord, les gauches allaient réélire M. Grévy ? Ne riez pas. La proposition en a déjà été faite par un républicain !

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

### LA GAUCHE RADICALE

Le groupe de la gauche radicale a voté les ordres du jour suivants :

« La gauche radicale déclare qu'elle repoussera de toutes ses forces toute candidature militaire à la présidence de la République. »

« Protestant contre toute tentative de division des républicains et plus que jamais convaincu de la nécessité d'une entente commune, donne mandat à son bureau de s'associer à l'organisation d'une réunion plénière des représentants républicains du Sénat et de la Chambre et au besoin de la provoquer. »

Dans la réunion de la gauche radicale, MM. Le Hérisé et Boissy-d'Angles ont repris la proposition de Gambetta tendant à écarter de la présidence de la République tout personnage ayant été candidat officiel sous l'Empire.

Cette proposition visant M. de Freycinet n'a pas été adoptée.

Les radicaux poseront la candidature de M. Floquet ; les opportunistes poseront celle de M. Jules Ferry dans le cas où elle paraîtrait avoir des chances de succès ; mais ils mettront en avant celle de M. Sadi-Carnot qui, dédaignée il y a quelques jours, devient très redoutable aujourd'hui ; quant aux sénateurs républicains, ils désirent, à défaut de M. Jules Ferry, présenter M. Le Royer, mais celui-ci s'y refuse absolument, et comme il a raison !

## LA CONVERSION

On ne connaît pas encore les résultats complets des opérations de la conversion, mais les premiers renseignements établissent que le nombre de demandes de remboursement a été considérable. Elles s'élèveraient à cent millions environ. D'autre part, sur les cent soixante-cinq millions de rentes à émettre, les souscriptions ne dépasseraient pas actuellement 25 à 30 millions de rente, c'est-à-dire moins du cinquième. On a vu des opérations financières plus brillantes.

## LES CABARETIÈRES

Pour achever sa ressemblance avec la République qui a essayé de faire de la France un immense cabaret, la vieille drôlesse qui a nom la Limouzina a ouvert rue de Clichy un cabaret qu'elle a cyniquement baptisé : *Brasserie de la Légion d'honneur*. Elle y a servi mercredi ses premiers bocks qui seront probablement les derniers, en compagnie de son ami Lorentz. La foule, justement indignée de ce cynisme, a chambardé le cabaret et chassé la cabaretière et son aide.

Même sort attend à bref délai la République et ses Lorentz.

## DON JUAN DE BOURBON

Une dépêche de Londres nous a appris ces jours-ci la mort subite, survenue à Brighton, du prince Don Juan de Bourbon et Bragance, père de Don Carlos.

Ce prince était né le 15 mai 1832. Il était le second fils de Don Carlos, frère de Ferdinand VII, qui, après la mort de ce dernier, fut reconnu pour roi par un grand nombre d'Espagnols, sous le nom de Charles V, et soutint pendant sept ans son droit

— Oh ! la peureuse ! s'écria Jean.

Mina, assise près de M<sup>me</sup> Moser, la main dans les cheveux de Rosen, dont la tête reposait sur ses genoux, sourit avec mélancolie.

— Surtout, reprit le jeune homme, connais-tu la légende de la Loreley ?

— Non, raconte-nous la. (A suivre.)

## Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 28 Novembre 1887,

## CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par MM. H. Meilhac et L. Halévy ; musique de G. BIZET.

M<sup>lle</sup> DOUX remplira le rôle de Carmen.

### Distribution :

Don José.....	MM. Delmas.
Escamillo.....	Delvoye.
Le Dancaïre.....	Sabin.
Le Remendado.....	Stéphane.
Zuniga.....	Boussa.
Moralès.....	Davalis.
Carmen.....	M <sup>lle</sup> Doux.
Micaëla.....	Fincken.
Frasquita.....	Drouville.
Mercédès.....	Rita Lelong.
Lillas Pastia.....	MM. Philippe.
Un guide.....	Dalvins.
Un porte-épée.....	Jean Lejoie.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

par les armes, contre la régente Christine et la reine Isabelle.

Charles V étant mort en 1555 et son fils aîné, le comte de Montemolin, en 1561, Don Juan était devenu l'héritier des droits politiques de la famille. Mais en 1568, il y renonça tout à coup et, depuis cette époque, il vivait très retiré à Londres ou à Brighton.

Don Juan avait épousé, en 1547, l'archiduchesse Marie-Béatrix d'Autriche-Este, sœur de Madame la Comtesse de Chambord. Cette princesse vit, depuis plus de vingt ans, dans un couvent de Gratz.

On sait que les quelques légitimistes vulgairement appelés « Blancs d'Espagne » avaient proclamé « roi de France » Don Juan, qui avait borné tout son concours à les laisser faire.

## L'ENTREVUE DE BERLIN

Quelqu'intérêt qu'ils aient à persuader le contraire à l'opinion publique, les Allemands sont bien obligés de reconnaître qu'entre Saint-Petersbourg et Berlin les relations restent très froides. La visite du Czar a été un simple acte de politesse qui n'a pas suffi à amener une détente. Tous les hommes politiques allemands, au témoignage de la *Gazette de Cologne*, ont pu se convaincre que leur désir de rapprochement « se heurtait en Russie à une mauvaise volonté contre laquelle il était impossible de réagir. »

## L'ÉLECTION

### Du Président de la République

#### TEXTE DES ARTICLES RELATIFS DES LOIS CONSTITUTIONNELLES

Voici les articles de la loi constitutionnelle de 1875 sur les rapports des pouvoirs publics relatifs à l'élection du Président de la République :

Art. 3, paragraphe 3. — Au cas de décès ou de démission du Président de la République, les Chambres se réunissent immédiatement et de plein droit.

Art. 7. — En cas de vacance par décès ou pour toute autre cause, les deux Chambres réunies procèdent immédiatement à l'élection d'un nouveau Président.

Art. 2. — Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale.

Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.

Art. 44. — Lorsque les deux Chambres se réunissent en Assemblée nationale, leur bureau se compose des président, vice-présidents et secrétaires du Sénat.

Comme on vient de le voir par les articles des lois constitutionnelles, que nous publions ci-dessus, c'est au président du Sénat qu'incombe le devoir de convoquer les membres de l'Assemblée nationale.

#### LA MAJORITÉ AU CONGRÈS

Lors du Congrès de 1879, une discussion fut soulevée sur la façon dont devait être établie la majorité.

Le Président devait-il, pour être élu, obtenir la moitié plus un des votants ?

Où la moitié plus un du nombre de sénateurs et de députés fixé par la loi.

Or, lorsque le Parlement est au complet, il y a 584 députés et 300 sénateurs, soit 884 en tout.

La première façon de procéder a été écartée ; le Président de la République devra donc, pour être nommé, obtenir la majorité sur 884 suffrages, soit 443 voix, et cela quel que soit le nombre des votants.

En somme, on ne tient pas compte du nombre des députés ou sénateurs en fonctions, mais bien du nombre des sièges — que les sièges soient occupés ou non.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 novembre.

La Bourse a escompté comme toujours la solution que chacun considère comme nécessaire. On cote 3 0/0, 81.72 ; 4 1/2 0/0, 107.20.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,390. Le groupe des diverses obligations est bien tenu. Les titres des emprunts 1879 et 1880 sont particulièrement demandés en raison de la marge de hausse qu'ils offrent encore. Les Bons de la Presse s'échangent à 49.50.

La Société Générale est immobile à 451.25. Les opérations sur ce titre ont lieu de préférence au comptant qui est son principal marché.

La Banque d'Escompte s'avance à 457. Elle a trouvé dans certaines affaires aujourd'hui en voie d'exécution des éléments de profit important. On cite parmi ces affaires le Gaz de Lisbonne où elle a une part notable de concours et de succès.

Les Dépôts et Comptes courants font preuve d'une grande fermeté à 600.

Nous avons eu déjà occasion de signaler la Plâ-

ABONNEMENT

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 NOVEMBRE

## LA CRISE PRÉSIDENTIELLE

M. Grévy cherche à s'accrocher à toutes les branches. Samedi, il faisait colporter par ses amis, dans les couloirs de la Chambre, une pétition en faveur de son maintien à l'Elysée.

A la fin de la journée, la liste comptait cinq noms. Franchement, ce n'était pas assez pour être considéré comme un mouvement populaire. MM. Bourgeois, Rigaut et Michelin en étaient pour leurs frais d'éloquence et de propagande.

Hier, l'ancien cabinet s'est reconstitué et son avis de réinstallation devait paraître à l'Officiel.

Cet avis n'a pas vu le jour, ainsi qu'on le verra plus loin.

Il n'est pas parti et d'aucuns se plaisent à dire qu'il ne s'en ira pas.

Les ministres démissionnaires, contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, n'ont pas été convoqués samedi à l'Elysée.

Seul M. Rouvier s'est rendu à l'Elysée, sur la demande de M. Grévy, avec qui il a longuement conféré. L'entretien s'est prolongé de six heures à sept heures et demie du soir.

M. Rouvier, président du conseil, a été reçu immédiatement après M. Proal et a trouvé le Président dans les dispositions les plus rétives.

L'Événement dit que M. Rouvier s'est retiré, très peu satisfait, ahuri, et est rentré immédiatement à Passy, bien qu'il fût attendu au ministère des finances.

Il a averti par téléphone qu'il n'y avait pas à convoquer le Conseil des ministres.

M. Jules Grévy, qui avait paru ces jours-ci assez fatigué, semble avoir retrouvé toute sa verdeur et son sang-froid.

D'après le Mot d'Ordre, l'entretien que le

Président de la République a eu, samedi soir, avec M. Rouvier, a été des plus vifs. Par suite du désaccord qui s'est produit entre M. Grévy et M. Rouvier sur les termes du Message, la réintégration de l'ancien ministre dans ses fonctions n'a pas paru hier au Journal officiel.

M. Grévy veut, paraît-il, faire un Message avec démission conditionnelle. Devant cette résolution, il n'a pas paru possible à l'ancien président du Conseil de porter ce document devant les Chambres.

On s'attend à la constitution d'un autre Cabinet par M. Grévy, s'il peut en faire un.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit avoir les nouvelles les plus graves.

L'entretien, dit-il, a porté sur le message. Il a été également question de la dissolution de la Chambre ; mais M. Grévy s'est gardé de faire la moindre allusion à sa démission.

Le message qui sera lu aux Chambres sera un message de protestation, mais nullement un message de démission. Les termes en seront particulièrement durs pour le Parlement.

M. Rouvier a déclaré que, dans ces conditions, il ne saurait en accepter la responsabilité et qu'il se refusait à en donner lecture aux Chambres.

Une discussion des plus vives a eu lieu entre les deux interlocuteurs, et c'est en proie à une vive émotion que M. Rouvier a quitté l'Elysée.

Enfin la Paix, journal de M. Grévy, s'exprime ainsi :

« En attendant l'heure que choisira le Président pour l'envoi de son message, il nous est impossible de ne pas protester avec un sentiment d'indignation contre les outrages sans nom qui vont se multipliant, chaque jour, dans certains journaux.

« M. Grévy peut céder à des considérations supérieures en se retirant, mais il ne peut pas paraître se retirer devant les insultes de quelques-uns ; et le plus sûr moyen de le contraindre à rester à son poste est de

le vouloir l'en faire descendre sous le coup de la menace et de l'outrage. On fera bien de ne pas s'y méprendre. »

Ainsi, on va le contraindre à rester ! La menace est formelle et l'on fera bien de ne pas s'y méprendre, dit le journal élyséen.

Tout cela pourrait bien finir par du tapage.

Des délégués socialistes affirment que dans la nuit seront apposées sur les murs de Paris des affiches invitant le peuple à une manifestation contre l'Elysée.

La Patrie a fait courir le bruit que M. Grévy avait mandé le général Boulanger à l'Elysée.

L'Agence Havas publie à ce sujet une note qui donne un démenti à cette rumeur.

### LE GÉNÉRAL SAUSSIER

M. le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, a adressé la lettre suivante à M. Thomson, rédacteur du National :

« Paris, le 26 novembre 1887.

« Mon cher ami,

« Quoiqu'il puisse paraître singulier de décliner une candidature qui ne m'a jamais été offerte, pour une place qui n'est même pas vacante, je crois cependant, comme vous, qu'il est utile, en présence de la vive polémique qui se continue à ce sujet, de déclarer que je ne suis pas candidat à la présidence de la République.

« Veuillez donc être assez bon pour engager, le cas échéant, les quelques amis que j'ai l'honneur de posséder dans les deux Chambres à ne pas égarer leur vote sur mon nom.

« Croyez, mon cher ami, à mes sentiments affectueux.

« Général SAUSSIER. »

La question du successeur du père Grévy aggrave les dissentiments.

Les candidatures Brisson et Floquet sont chauffées activement dans les couloirs. Au Sénat, qui a tenu également une séance

pour rire, on a discuté les chances de MM. Ferry et de Freycinet. Il semble impossible qu'un de ces candidats puisse arriver à grouper les 443 suffrages républicains. La besogne du Congrès n'ira pas comme sur des roulettes.

La nouvelle de la mort du maréchal de Mac-Mahon a couru dans les couloirs ; les renseignements pris au domicile du maréchal permettent de démentir ce bruit.

Le maréchal, en ce moment dans ses propriétés du Loiret, serait, toutefois assez malade.

### L'ORGANISATION RÉVOLUTIONNAIRE

Nous avons déjà signalé les progrès de l'organisation révolutionnaire. C'est chaque jour maintenant quelque manifestation nouvelle. Vendredi, un ancien membre de la Commune, M. Vaillant, aujourd'hui conseiller municipal, a présidé une réunion à la salle Favié, à Belleville. Il était assisté des citoyens Camelinat, Endes, Basly et Duc-Quercy. On a fort parlé des scandales du jour. M. Camelinat a déclaré que si on élisait Président de la République le général Saussier ou M. Jules Ferry, il faudrait faire des barricades. M. Duc-Quercy s'est de son côté déclaré « prêt à descendre dans la rue ». Des exclamations enthousiastes ont salué ces paroles : « Je suis heureux, s'est écrié l'orateur, de voir le vrai peuple prêt à se soulever. Je suis fier de me dire que le premier appel à l'insurrection vous trouvera tous armés. »

En même temps, il est vrai, était affiché un « Manifeste aux travailleurs » signé par des conseillers municipaux socialistes et par un groupe de personnages qui se qualifient de « membres du comité national ». Dans ce *factum* on recommande « au peuple » de se tenir prêt, mais on l'engage en même temps à ne pas se laisser aller à un « entraînement généreux, mais sans prévoyance qui exposerait à une défaite ». Nous connaissons cette tactique. C'est toujours au mo-

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DURISSON

### Première partie

— La Loreley, l'ondine du Rhin, possède une voix d'une harmonie merveilleuse. C'est à l'heure du crépuscule que la sirène commence à faire entendre ses merveilleux accords. Malheur alors au batelier qu'elle attire par l'enivrante douceur de sa voix... Bientôt il aperçoit, sous le feuillage de quelque aune, ses yeux profonds, sa chevelure sombre et superbe. Fasciné, ébloui, il suit le chant qui s'éloigne, s'éloigne toujours... Oubliant le ciel et la terre, il rame en désespéré, appelant à grands cris l'enchanteresse, jusqu'au moment où, épuisé, mourant, il tombe pour ne plus se relever.

— Et donc ! Jean, votre Loreley est trop cruelle !

— Non, mais décevante, comme les rêves, Suzanne.

— Oh ! je n'aimerais pas à lui ressembler.

Le jeune homme la regarda en riant : sans nul doute, ces yeux ronds et fraîches, cette folle taille, cette expression juvénile, n'avaient aucun rapport avec la fée de la légende. Par un mouve-

ment inconscient, il se tourna vers Mina.

Dans ce moment, où la barque, abandonnée à elle-même, descendait lentement le courant, cette dernière passait sous un saule dont les longues branches s'agitaient légèrement. Il fut frappé de son aspect : le visage amaigri laissait voir, sous la transparence de la peau, nombre de petites veines bleuâtres, se croisant en tous sens, qui donnaient aux yeux, ainsi cernés et agrandis, un charme étrange et douloureux. Les cheveux de la jeune fille, relevés par la brise, ombrageaient son front en faisant ressortir la blancheur du teint. Jean tressaillit ; mais, croyant à un simple jeu de la lumière sur cette physionomie si mobile, il dit avec un sourire :

— Ce rôle conviendrait mieux à Mina. Voyez, n'a-t-elle pas le regard fatigué des esprits ?

M<sup>me</sup> Moser l'interrompit avec brusquerie :

— Mina concentre ses peines et ses pensées, ce n'est pas le moyen de se bien porter.

Celle-ci rougit et assura, non sans une pointe d'amertume, que sa santé était excellente.

Il y avait entre les deux femmes un fréquent échange de paroles aigres qui désolait le jeune homme ; pour faire une diversion, il s'empara de Rosen, dont le regard, depuis un moment, convoitait un convolvulus blanc égaré dans la ramure. La petite, étreignant les branches de ses deux mains, parvint à saisir la fleur désirée. Ainsi

enlevée dans cette ombre striée d'or, elle ressemblait à l'ange du premier rêve. Une masse de boucles blondes nimait le ravissant visage, qu'illuminait la douce flamme de ses yeux bleus. Tous parurent frappés de la séréphique beauté de l'enfant. Une fois mise en possession de la clochette, Jean la déposa sur les genoux de sa mère, comme un rameau d'olivier auquel nul ne devait résister. La petite manœuvre eut un plein succès. M<sup>me</sup> Moser caressa la fillette et la conversation continua, adoucie et égayée par la bienveillance et l'affection.

Quelques boutons de nœuphar étoilés d'or et d'argent la surface de l'onde, sur laquelle émergeaient leurs feuilles aux larges découpures. Les nymphéas se montraient surtout nombreux dans un endroit rapproché où la rivière, s'élargissant, formait un brusque détour.

Rosen, grimant sur le banc des rameurs, passa son bras autour du cou du jeune homme en disant :

— J'en voudrais, mon ami Jean, des jolies étoiles ?

Et sa petite main blanche lui caressait la joue.

— Oh ! oui, ajouta Suzanne, il faut en cueillir, ils fleuriront dans l'eau.

— Mais, objecta M<sup>me</sup> Brindes, l'endroit est peut-être dangereux ?

— Allons donc, tante, un ex-batelier du Rhin

n'a pas peur d'un ruisseau.

Il reprit les rames en se dirigeant du côté indiqué.

On atteignit bientôt les plantes. Les fleurs étaient nombreuses et d'une fraîcheur virginale. Le professeur se disposa à les saisir, ce qui paraissait facile. Cependant, plus d'une fois, les longues traînes de nœuphar se dérobaient sous l'aviron. Comme un calice à demi entr'ouvert lui échappait en dérivant du côté de M<sup>lle</sup> Staub, celle-ci voulut s'en emparer : à l'aide de la canne de son ombrelle, elle y parvint ; mais, par malheur, ce mouvement rapide imprima une forte secousse à la barque, alors, la jeune fille, perdant l'équilibre, tomba à l'eau.

— Suzanne ! s'écria Jean avec un accent d'effroi et de tendresse inexprimables.

Puis, enlevant à la hâte son habit, il se précipita lui-même.

Le bateau, subitement allégé, se releva brusquement, menaçant de chavirer ; mais M. Spiglo se rejeta vivement en avant, et l'équilibre se rétablit. Les femmes se retenaient aux branches.

Un silence, plus effrayant encore, succéda aux cris de terreur. Tante Marie tenait la mère de Suzanne embrassée, tandis que M<sup>me</sup> Moser, à genoux, penchée sur l'abîme, semblait vouloir en sonder la profondeur. Mina, debout, pressant étroitement Rosen sur sa poitrine, représentait,

FAILLITE CORBINEAU.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Corbineau, Louis, négociant en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le vendredi 2 décembre 1887, à 10 heures du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un nouveau syndic.

Les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir de ce jour, au greffe du Tribunal, avec un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, en tenir état et en donner récépissés.

(827) Le Greffier, GAUTIER.

AVIS

Le LUNDI 28 NOVEMBRE, et jours suivants, à 1 heure du soir, continuation de la vente mobilière de la succession de M<sup>me</sup> DROGARD, quai de la Marine, n° 5. (828)

A LOUER

DE SUITE VASTE MAISON Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET RENISE S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT Rue de la Petite-Bilange, 26.

S'y adresser.

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

Etudes de M<sup>e</sup> A. REGOIN, avoué, et de M<sup>e</sup> AMANT, notaire à La Flèche.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le Mercredi 30 novembre 1887, à trois heures du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AMANT, notaire à La Flèche,

L'Usine de Versailles ET DÉPENDANCES

Située à Saint-Germain-du-Val, près La Flèche;

Comprenant :

- 1° Une Maison d'habitation avec jardin anglais, clos de murs;
2° L'Usine proprement dite, servant à l'exploitation d'une scierie mécanique, d'un moulin à farine et d'une fabrique de manches à balais et de caisses d'emballage;
3° Tout le Matériel immeuble par destination, notamment une machine à vapeur de la force de 20 chevaux, générateurs, scies, tours, meules, etc., etc.

Mise à prix : 20,000 fr.

(829) A. REGOIN.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur;

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique; Vin rouge nouveau à 80 fr.; Vin rouge supérieur à 100 francs; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

A VENDRE

GRAINES DE FOIN

Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

A Vendre

Un Moteur à Gaz

Système Otto, force 3 chevaux.

S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas. (793)

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac, et facilite la Digestion. 6 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

LE COLLÈGE DE SAUMUR PRÉPARE AUX ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS ET A L'EMPLOI D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (827)

SUCRE POUR VENDANGES

à 75 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

DENTS Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1887.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours. Rows include various bonds and securities like Ville de Paris, Obligations communales, etc.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Large table with multiple columns and rows showing train schedules for various lines: LIGNE DE L'ÉTAT, LIGNE D'ORLÉANS, SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON, SAUMUR - BOURGUEIL, SAUMUR - LA FLECHE.